



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016



### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 6 septembre 2016 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Mme Déborah Bélanger.

Le directeur général, M. Hervé Rivet, et la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, sont aussi présents.

Mmes Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Nicole Bouffard, trésorière, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

Mme la mairesse profite de l'occasion pour remercier le maire suppléant, M. Denis Charette, pour avoir présidé la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016, de même que les membres du conseil qui l'ont remplacée à diverses réunions durant sa période de vacances.

Mme la mairesse accueille le nouveau directeur général, M. Hervé Rivet, et demande à ce dernier de se présenter. M. Rivet fait part à l'assistance de sa formation professionnelle et de son expérience diverse en administration publique.

359/06-09-16

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Modification du titre de l'item E.14 comme suit :
  - E.14 Mandat professionnel à une architecte paysagiste pour la préparation des plans et devis, le processus d'appel d'offres et la surveillance de chantier – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare
- Report des items suivants à l'ajournement du 19 septembre 2016 à 16 h 30, à savoir :
  - D.1 Adoption du Règlement numéro 279 remplaçant le Règlement numéro 258 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal
  - E.3 Appel d'offres numéro 2016-10 sur invitation – Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux dans le secteur L'Annonciation – Octroi de contrat
  - E.8 Mandat à la compagnie Vidéotron pour le déplacement d'un câble de fibre sur une partie de la rue L'Annonciation Sud
  - E.9 Mandat à la compagnie Telus pour le déplacement du réseau téléphonique sur une partie de la rue L'Annonciation Sud
  - I.1 Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2017



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à  
savoir :

### A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016
3. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 août 2016
4. Motion de condoléances suite au décès de M. Patrice Laurin de Rivière-Rouge

### Période de questions du public

### B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. Dérogation mineure numéro 2016-40012 (chemin Lalonde)
2. Dérogation mineure numéro 2016-40016 (14 293, route 117 Sud)
3. Autorisation d'installer une enseigne par l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika dans l'emprise du chemin du Lac-Kiamika
4. Autorisation d'installer une enseigne par l'Association du lac Castor et lac aux Bois Francs dans l'emprise des chemins du Lac-aux-Bois-Francs Est et Ouest

### C AVIS DE MOTION

### D ADOPTION DES RÈGLEMENTS

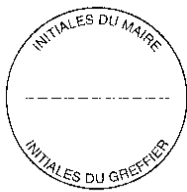
1. Adoption du Règlement numéro 279 remplaçant le Règlement numéro 258 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal – **reporté**
2. Adoption du Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge
3. Adoption du Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge

### E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2016-08 – Remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2016-09 sur invitation – Travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) – Annulation de la résolution numéro 351/09-08-16
3. Appel d'offres numéro 2016-10 sur invitation – Prolongement du réseau d'aqueduc sur une partie de la rue Giroux dans le secteur L'Annonciation – Octroi de contrat – **reporté**
4. Appel d'offres pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville
5. Appel d'offres pour la disposition d'un bien immobilier excédentaire de la Ville
6. Appel d'offres numéro 2016-11 sur invitation – Restauration de la toiture métallique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR)
7. Travaux de resurfaçage sur une partie du chemin du Lac-Malo dans le secteur Marchand – Octroi de contrat
8. Mandat à la compagnie Vidéotron pour le déplacement d'un câble de fibre sur une partie de la rue L'Annonciation Sud – **reporté**
9. Mandat à la compagnie Telus pour le déplacement du réseau téléphonique d'un câble de fibre sur une partie de la rue L'Annonciation Sud – **reporté**
10. Lignage de chemins et montées de la Ville – Octroi de contrat
11. Mandat professionnel à une firme d'arpenteurs-géomètres pour la fourniture d'un plan et de descriptions techniques pour le projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge – Modification à la résolution numéro 284/04-07-16
12. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour réaliser une étude visant à évaluer la capacité résiduelle des étangs dans le secteur L'Annonciation
13. Mandat professionnel à une firme d'ingénieurs-conseils pour une étude sur la problématique d'odeur de l'eau potable dans le secteur Sainte-Véronique
14. Mandat professionnel à une architecte paysagiste pour la préparation des plans et devis, le processus d'appel d'offres et la surveillance de chantier – Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare

### F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2016
2. Travaux de remplacement du réservoir d'eau potable et sectorisation du réseau d'alimentation, secteur L'Annonciation – Approbation des comptes soumis sur le règlement numéro 230
3. Travaux sur des chemins – Approbation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 250



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

4. Autorisation de signatures – Remplacement de la résolution numéro 187/02-05-16
5. Embauche de personnel
6. Réaffectation de personnel
7. Entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge le mercredi et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition
8. Projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge dans le secteur Sainte-Véronique – Suivi à la résolution du 14 juin 2016 de la Fabrique – Modification à la résolution numéro 294/04-07-16 de la Ville

### G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche d'un pompier et lieutenant

### H TRAVAUX PUBLICS

1. Dénivellement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour la saison 2016-2017

### I LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

1. Adoption des règles d'utilisation du camping municipal pour la saison 2017 – *reporté*
2. Nomination de représentants pour le Camping Sainte-Véronique
2. Projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare – Engagement financier de la Ville pour la réalisation des travaux
4. Demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives phase III – Modification à la résolution numéro 281/06-07-15

### J DIVERS

1. Appui à l'organisme « Les Précambriens » – Projet « de la Rouge à la Rouge » présenté à la MRC d'Antoine-Labelle

### Période de questions du public

### K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### ADOPTÉE

360/06-09-16

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE

361/06-09-16

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 9 AOÛT 2016

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 août 2016 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 9 août 2016 soit adopté tel que préparé par Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

### ADOPTÉE

362/06-09-16

#### **MOTION DE CONDOLÉANCES SUITE AU DÉCÈS DE M. PATRICE LAURIN DE RIVIÈRE-ROUGE**

Il est proposé à l'unanimité par tous les membres du conseil :

Que le conseil offre ses sincères condoléances, à sa mère Mme Rollande Paquette, à sa fille Vicki, à la famille et aux amis de M. Patrice Laurin, décédé le 6 août 2016, à l'âge de 56 ans au Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue secteur Senneterre.

Que le conseil désire souligner sa très grande implication durant vingt-quatre (24) ans comme pompier pour le secteur L'Annonciation/Marchand de la Ville.

### ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

**NOTE :** *Mme Nicole Bouffard, trésorière, et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 27.*

#### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

363/06-09-16

#### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-40012**

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne le lot 4, rang 01 du cadastre officiel du Canton de Turgeon, situé sur le chemin Lalonde qui est identifié par le matricule numéro 2350-42-7070;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre l'installation d'un conteneur conformément aux normes actuellement prescrites comme bâtiment accessoire à un abri forestier alors que la réglementation actuelle ne le permet pas;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone RU-32;

**CONSIDÉRANT** que l'abri forestier est très retiré, n'est pas visible des chemins ou de la route et que, par mesure de sécurité, le propriétaire désire entreposer dans le conteneur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-36/16.08.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 août 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure à une condition;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant l'installation d'un conteneur conformément aux normes actuellement prescrites comme bâtiment accessoire à un abri forestier, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur et à la condition suivante :

- De procéder à la réalisation complète des travaux conformément aux dispositions réglementaires, et ce, d'ici le 31 décembre 2016.

### **ADOPTÉE**

364/06-09-16

### **DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2016-40016**

**CONSIDÉRANT** que la mairesse a invité l'assistance à faire valoir leurs commentaires ou leur opposition relativement à la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** qu'aucun commentaire ou aucune opposition n'a été présenté à l'égard de la présente demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT** que cette demande concerne une partie du lot 1, rang Ouest de la rivière Rouge du cadastre officiel du Canton de Marchand, située au 14 293, route 117 Sud qui est identifiée par le matricule numéro 0531-42-1530;

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à permettre la construction d'un garage privé de 20 pieds x 24 pieds à titre de bâtiment accessoire à 10,75 mètres de la limite avant de la propriété, alors que la réglementation exige 20 mètres;

**CONSIDÉRANT** que la propriété se localise dans la zone RU-18;

**CONSIDÉRANT** qu'un plan d'implantation par un arpenteur-géomètre a été déposé en mai 2016 pour la construction éventuelle d'un garage avec une marge projetée de 10,75 mètres;

**CONSIDÉRANT** qu'un permis a été délivré (2016-00068) à cet effet en fonction du plan d'implantation fourni;

**CONSIDÉRANT** que les travaux sont amorcés;

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire est de bonne foi, mais qu'une dérogation mineure est ainsi nécessaire dans le cadre de son dossier en vertu du respect de la réglementation en vigueur;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation est mineure et qu'elle respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro CCUE-37/16.08.03 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 3 août 2016, recommandant au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande visant à permettre la construction d'un garage privé de 20 pieds x 24 pieds à titre de bâtiment accessoire à 10,75 mètres de la limite avant de la propriété, le tout conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur.

### **ADOPTÉE**

365/06-09-16

#### **AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE PAR L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU RÉSERVOIR KIAMIKA DANS L'EMPRISE DU CHEMIN DU LAC-KIAMIKA**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'une enseigne par l'Association des propriétaires du réservoir Kiamika dans l'emprise du chemin du Lac-Kiamika, le tout en fonction des plans de l'enseigne déposés au Service d'urbanisme et d'environnement et de la localisation approuvée par le Service des travaux publics.

### **ADOPTÉE**

366/06-09-16

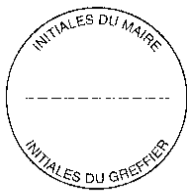
#### **AUTORISATION D'INSTALLER UNE ENSEIGNE PAR L'ASSOCIATION DU LAC CASTOR ET LAC AUX BOIS FRANCS DANS L'EMPRISE DES CHEMINS DU LAC-AUX-BOIS-FRANCS EST ET OUEST**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'une enseigne par l'Association du lac Castor et lac aux Bois Francs dans l'emprise des chemins du Lac-aux-Bois-Francs Est et Ouest, le tout en fonction des plans de l'enseigne déposés au Service d'urbanisme et d'environnement et de la localisation approuvée par le Service des travaux publics.

### **ADOPTÉE**

**NOTE : Mme Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, quitte la séance, il est 20 h 30.**



No de résolution  
ou annotation

367/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 280 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 229 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le règlement numéro 280 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro 280 modifiant le Règlement numéro 229 adoptant un Code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

368/06-09-16

#### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 281 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 210 ADOPTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** que les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Yves Sigouin lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> août 2016;

**CONSIDÉRANT** qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement et sa portée ont été précisés par la greffière adjointe, Mme Lise Cadieux, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge.

Que le règlement numéro 281 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro 281 modifiant le Règlement numéro 210 adoptant un Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

### CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

369/06-09-16

#### APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-08 – REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'AQUEDUC DE LA RUE LANDRY DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION – OCTROI DE CONTRAT

**CONSIDÉRANT** que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2016-08 public pour le remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation, le résultat de l'ouverture des soumissions du 2 septembre 2016 à 11 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission incluant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Inter Chantiers inc. Le 2 septembre 2016 à 9 h 01	248 185,80 \$
Construction T.R.B. inc. Le 2 septembre 2016 à 9 h 40	297 343,06 \$
Pronex Excavation inc. Le 2 septembre 2016 à 10 h 25	250 739,36 \$
Bircon inc. Le 2 septembre 2016 à 10 h 30	262 602,90 \$
9088-9569 Québec inc. Le 2 septembre 2016 à 10 h 40	194 802,84 \$

**CONSIDÉRANT** l'étude et la vérification des soumissions reçues effectuées par M. Pier-Luc Pouliot, ingénieur stagiaire, de la firme « N. Sigouin Infra-Conseils », par la greffière adjointe ainsi que par le directeur du Service des travaux publics de la Ville et leurs recommandations quant à l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. »;





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation à la compagnie « 9088-9569 Québec inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au montant total de 169 430,61 \$ plus les taxes applicables (montant de 194 802,84 \$ incluant les taxes).

Que les travaux relatifs au remplacement de la conduite d'aqueduc de la rue Landry dans le secteur L'Annonciation soient décrétés et effectués conformément à l'appel d'offres numéro 2016-08 de la Ville daté du 15 août 2016, aux plans datés du 15 août 2016, à l'avis de soumission daté du 17 août 2016 ainsi qu'à l'addenda numéro 1 daté du 31 août 2016.

Que les dépenses reliées au présent contrat soient prises à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

370/06-09-16

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-09 SUR INVITATION – TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR) – ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 351/09-08-16**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 351/09-08-16, adoptée à la séance d'ajournement du 9 août 2016, le conseil a autorisé le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics et le Service des loisirs, de la culture et du tourisme à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR), tels travaux comprenant, entre autres, la réfection des blocs sanitaires au centre;

**CONSIDÉRANT** le rejet de la seule soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2016-07 sur invitation pour les travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR) et les délais avant l'ouverture du CSCVR à l'automne 2016;

**CONSIDÉRANT** la position prise par les membres du conseil municipal le 9 août dernier, et ce, après consultation auprès de M. Patrick Cyr, responsable des loisirs par intérim (lequel ayant consulté M. Gilbert Raymond, coordonnateur entretien), et M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, il a été décidé qu'un nouvel appel d'offres sur invitation soit préparé ultérieurement, avec un nouveau numéro d'appel d'offres, pour l'exécution des travaux de rénovation au CSCVR au printemps 2017;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'annuler la résolution numéro 351/09-08-16, adoptée à la séance d'ajournement du 9 août 2016, visant le lancement de l'appel d'offres numéro 2016-09 sur invitation pour les travaux de rénovation au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

### ADOPTÉE

371/06-09-16

#### **APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION DE BIENS MATÉRIELS EXCÉDENTAIRES DE LA VILLE**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour la disposition de biens matériels excédentaires de la Ville, le tout selon les recommandations du directeur du Service des travaux publics.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

### ADOPTÉE

372/06-09-16

#### **APPEL D'OFFRES POUR LA DISPOSITION D'UN BIEN IMMOBILIER EXCÉDENTAIRE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** la Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge, adoptée le 6 décembre 2010 et amendée le 10 mars 2014 par la résolution numéro 069/10-03-14;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public de la Ville pour la disposition d'un bien immobilier excédentaire appartenant à la Ville, en l'occurrence pour l'immeuble désigné comme étant une partie du lot 38 du rang 03, du cadastre officiel du Canton de Marchand, et ce, conformément à la Politique sur l'aliénation des biens matériels excédentaires et des biens immobiliers excédentaires de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la décision sur les offres reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans l'édition locale du journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge*.

### ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

373/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### **APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2016-11 SUR INVITATION – RESTAURATION DE LA TOITURE MÉTALLIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE (CSCVR)**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres sur invitation pour la restauration de la toiture métallique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR);

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Rivière-Rouge lors de la séance du conseil tenue le 20 décembre 2010 en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (résolution numéro 436/20-12-10);

**CONSIDÉRANT** les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en référence à l'adjudication de contrats dont la valeur est supérieure à 25 000 \$, mais inférieure à 100 000 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil autorise le Service du greffe, en collaboration avec le Service des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres sur invitation écrite pour la restauration de la toiture métallique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR).

Que les entrepreneurs invités à soumissionner soient ceux choisis par le directeur général, M. Hervé Rivet, en date du 6 septembre 2016.

Que la décision sur les soumissions reçues soit prise ultérieurement par le conseil.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

#### **ADOPTÉE**

374/06-09-16

### **TRAVAUX DE RESURFAÇAGE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-MALO DANS LE SECTEUR MARCHAND – OCTROI DE CONTRAT**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public numéro 2016-02 relatif à la fourniture et à la pose de matériel bitumineux sur une partie de certains chemins de la Ville;

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 231/06-06-16, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 juin 2016, octroyant le contrat à la compagnie « Uniroc Construction inc. » pour la réalisation des travaux liés à l'appel d'offres public numéro 2016-02;

**CONSIDÉRANT** qu'une partie du chemin du Lac-Malo dans le secteur Marchand était en très mauvais état et qu'il devait recevoir des travaux de resurfaçage en août 2016;

**CONSIDÉRANT** que le directeur du Service des travaux publics a profité du fait de la réalisation des travaux prévus à l'appel d'offres public numéro 2016-02 pour octroyer un contrat à la même compagnie pour l'exécution de travaux de resurfaçage sur une partie du Lac-Malo dans le secteur Marchand;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

**CONSIDÉRANT** que le résumé de ce contrat est le suivant, lequel contrat devant être entériné par le conseil municipal :

- longueur des travaux 344 mètres linéaires X largeur 6 mètres = 2 064 m<sup>2</sup>;  
2 064 m<sup>2</sup> X taux de pose .090 kg = 185.76 tonnes x 75 \$ la tonne =  
13 932 \$ plus les taxes applicables  
2 064 m<sup>2</sup> X 1,75 \$ = 3 612 \$ plus les taxes applicables  
pour un total de 17 544 \$ plus les taxes applicables;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'entériner le contrat octroyé à la compagnie « Uniroc Construction inc. » pour les travaux de resurfacement réalisés au cours du mois d'août 2016 sur une partie du chemin du Lac-Malo dans le secteur Marchand, tel contrat au montant total de 17 544 \$ plus les taxes applicables (montant de 20 171,21 \$ avec les taxes), le tout tel qu'autorisé par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux.

D'entériner les travaux réalisés dans le cadre de ce contrat, tel que décrit ci-dessus.

Que la dépense reliée à ce contrat soit prise à même le budget de la Ville.

### **ADOPTÉE**

375/06-09-16

### **LIGNAGE DE CERTAINS CHEMINS ET MONTÉES DE LA VILLE - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif au lignage des chemins et montées suivants de la Ville à la compagnie « 9254-8783 Québec inc. / Lignes Maska » pour un maximum de cinquante (50) kilomètres à raison de 240,00 \$ le kilomètre, le tout correspondant à une dépense totale maximale de 12 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 13 797 \$ incluant les taxes) :

- chemin Francisco, dans le secteur Marchand
- montée du Lac-Lanthier, dans le secteur Marchand
- chemin du Lac-Lanthier Est, dans le secteur Marchand
- chemin du Lac-Malo, dans le secteur Marchand
- chemin de la Rivière Nord, dans le secteur Marchand
- montée du Lac-Marsan, dans le secteur Marchand
- chemin du Lac-Marsan Ouest, dans le secteur Marchand
- montée du Lac-Castor, dans le secteur Marchand
- montée du Lac-Paquet, dans le secteur Marchand
- chemin du Lac-Jaune, dans le secteur Marchand
- montée des Lacs-Noirs, dans le secteur Sainte-Véronique
- chemin de la Ferme, dans le secteur Sainte-Véronique
- chemin du Lac-Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique
- montée Kiamika, dans le secteur Sainte-Véronique.

Que la dépense reliée au présent contrat soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

### ADOPTÉE

376/06-09-16

#### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'ARPENTEURS-GÉOMÈTRES POUR LA FOURNITURE D'UN PLAN ET DE DESCRIPTIONS TECHNIQUES POUR LE PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE - MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 284/04-07-16**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 284/04-07-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil a octroyé un mandat professionnel à la firme d'arpenteurs-géomètres « MPMAG inc. », au montant total de 1 370 \$ plus les taxes applicables, pour la fourniture d'un plan et de descriptions techniques pour le projet d'échange de terrains entre la Ville et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge;

**CONSIDÉRANT** que des honoraires professionnels supplémentaires de 250 \$ ont été nécessaires pour compléter la réalisation du mandat énuméré ci-dessus;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente résolution modifie la résolution numéro 284/04-07-16, adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, de manière à y ajouter une dépense additionnelle de 250 \$ en honoraires professionnels pour compléter la réalisation du mandat de la Ville, portant ainsi le coût total du mandat à 1 620 \$ plus les taxes applicables.

Que cette dépense supplémentaire de 250 \$ soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

### ADOPTÉE

377/06-09-16

#### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR RÉALISER UNE ÉTUDE VISANT À ÉVALUER LA CAPACITÉ RÉSIDUELLE DES ÉTANGS DANS LE SECTEUR L'ANNONCIATION**

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour réaliser une étude visant à évaluer la capacité résiduelle des étangs dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total de 6 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 6 898,50 \$ incluant les taxes), et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 juillet 2016.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise à même le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, par le directeur général.

### ADOPTÉE

378/06-09-16

#### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE FIRME D'INGÉNIEURS-CONSEILS POUR UNE ÉTUDE SUR LA PROBLÉMATIQUE D'ODEUR DE L'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat professionnel à la firme « N. Sigouin Infra-Conseils » pour une étude sur la problématique d'odeur de l'eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, tel mandat au montant total de 3 000 \$ plus les taxes applicables (montant de 3 449,25 \$ incluant les taxes), et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 11 juillet 2016.

Que la dépense reliée au présent mandat soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le directeur du Service des travaux publics, M. Michel Robidoux, ou, selon le cas, par le directeur général.

### ADOPTÉE

379/06-09-16

#### **MANDAT PROFESSIONNEL À UNE ARCHITECTE PAYSAGISTE POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, LE PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET LA SURVEILLANCE DE CHANTIER – PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE**

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité

D'octroyer un mandat professionnel à la compagnie « Karyne Architecte Paysagiste (KAP) inc. », pour la préparation des plans et devis, le processus d'appel d'offres et la surveillance de chantier pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare, dans le secteur L'Annonciation, tel mandat au montant total maximum de 12 700 \$ plus les taxes applicables (montant de 14 601,83 \$ incluant les taxes) et devant être réalisé conformément au contenu de leur offre de services datée du 1<sup>er</sup> septembre 2016.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

Que la dépense totale reliée au présent mandat soit prise :

- 50 % à même la subvention à recevoir en provenance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur,  
et
- 50 % à même la subvention à recevoir du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Que le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou le directeur général, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant à ce dossier et qu'ils soient mandatés pour assurer le suivi de la présente résolution, et ce, conformément au règlement en vigueur à la Ville concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville.

Qu'aucun travail additionnel à ceux prévus au présent mandat ne soit autorisé ni reconnu à moins qu'il ne le soit au préalable par la personne autorisée à le faire, à savoir par le responsable des loisirs par intérim, M. Patrick Cyr, ou, selon le cas, par le directeur général.

**ADOPTÉE**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

380/06-09-16

#### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2016

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2016 se détaille comme suit :

Salaires :	248 864,68 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	110 507,62 \$
Comptes courants :	<u>420 949,86 \$</u>
<b>Total :</b>	<b>780 322,16 \$</b>

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

381/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE ET SECTORISATION DU RÉSEAU D'ALIMENTATION, SECTEUR L'ANNONCIATION – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 230

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 230 au montant total de 6 088,48 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 25 août 2016.

**ADOPTÉE**

382/06-09-16

### TRAVAUX SUR DES CHEMINS – APPROBATION DES COMPTES SOUMIS SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 250

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des factures relatives au règlement d'emprunt numéro 250 au montant total de 8 083,07 \$ incluant les taxes applicables, le tout conformément au rapport préparé par la trésorière, Mme Nicole Bouffard, en date du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**ADOPTÉE**

383/06-09-16

### AUTORISATION DE SIGNATURES – REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 187/02-05-16

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal nomme les signataires suivants pour tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge, et ce, à compter du 7 septembre 2016 :

Mairesse : Mme Déborah Bélanger  
ou  
Maire suppléant : identifié par résolution du conseil  
ET  
Trésorière : Mme Nicole Bouffard  
ou  
Directeur général : M. Hervé Rivet  
ou  
Greffière adjointe : Mme Lise Cadieux

D'autoriser chaque membre du conseil municipal à signer tous les comptes de caisse, les effets, les chèques et les autres documents de la Ville de Rivière-Rouge lorsque la mairesse et le maire suppléant ne sont pas disponibles pour le faire.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 187/02-05-16 adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mai 2016.

**ADOPTÉE**





No de résolution  
ou annotation

**384/06-09-16**

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de la personne salariée suivante :

- Mme Océane Gagné-Bachar au poste étudiant d'animateur camp de jour, classe 1 échelon 1, à compter du 15 août 2016 pour une période d'une semaine, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

**385/06-09-16**

### **RÉAFFECTATION DE PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner la réaffectation de M. Steve Bélair au poste de chauffeur-opérateur-journalier, temps complet, et ce, à compter du 25 juillet 2016, le tout conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

**ADOPTÉE**

**386/06-09-16**

### **ENTENTE ENTRE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR), LA VILLE DE RIVIÈRE-ROUGE ET L'ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE POUR LE PROJET DE CUEILLETTE PERSONNALISÉE DES BOÎTES DE CARTON ET D'APPAREILS INFORMATIQUES ET ÉLECTRONIQUES DANS DES COMMERCE SPECIFIQUES DE RIVIÈRE-ROUGE LE MERCREDI ET DE TRANSPORT À LA RIDR POUR LEUR CONDITIONNEMENT ET DISPOSITION**

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver la signature d'une nouvelle entente entre la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR), la Ville de Rivière-Rouge et L'Action Bénévole de la Rouge pour le projet de cueillette personnalisée des boîtes de carton et d'appareils informatiques et électroniques dans des commerces spécifiques de Rivière-Rouge, le mercredi à chaque semaine, et de transport à la RIDR pour leur conditionnement et disposition.

Que la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Hervé Rivet, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que ladite entente fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici au long reproduite.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

387/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### **PROJET D'ÉCHANGE DE TERRAINS ENTRE LA VILLE ET LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-ROUGE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE – SUIVI À LA RÉOLUTION DU 14 JUIN 2016 DE LA FABRIQUE – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 294/04-07-16 DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 294/04-07-16 adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, le conseil municipal a approuvé l'échange de terrains devant avoir lieu entre la Ville de Rivière-Rouge et la Fabrique de la Paroisse de Notre-Dame-de-la-Rouge, le tout selon la proposition de la Fabrique contenue à sa résolution adoptée le 14 juin 2016 et tel que résumé à ladite résolution;

**CONSIDÉRANT** que le conseil désire apporter une modification à ladite résolution numéro 294/04-07-16, sous le paragraphe « en contre-partie, la Ville de Rivière-Rouge : »;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 294/04-07-16, adoptée à la séance ordinaire du 4 juillet 2016, soit modifiée en y retirant le paragraphe suivant :

« renonce à percevoir les droits sur les mutations immobilières suite au contrat à intervenir entre les parties; ».

**ADOPTÉE**

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

388/06-09-16

### **EMBAUCHE D'UN POMPIER ET LIEUTENANT**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Martin Cossette à titre de pompier volontaire et lieutenant au Service de sécurité incendie de l'Agglomération de Rivière-Rouge, secteur L'Annonciation/Marchand, et ce, à compter du 7 septembre 2016, lequel pompier possédant déjà sa formation de pompier I et d'officier I et II.

Que ce pompier volontaire et lieutenant ainsi embauché soit rémunéré aux conditions établies pour les officiers du Service de sécurité incendie de Rivière-Rouge.

**ADOPTÉE**

### **TRAVAUX PUBLICS**

389/06-09-16

### **DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC McCASKILL À L'ASCENSION POUR LA SAISON 2016-2017**

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour la saison 2016-2017 au taux de 3 350,67 \$ du kilomètre.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

390/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

#### NOMINATION DE REPRÉSENTANTS POUR LE CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

Il est proposé par le conseiller Denis Charette  
Et résolu à l'unanimité :

De désigner la responsable camping, Mme Valérie Pichot, ou le directeur général de la Ville, pour demander et signer au nom de la Ville de Rivière-Rouge la demande d'attestation de classification requise par la *Loi sur les établissements d'hébergement touristique* pour le Camping Sainte-Véronique.

De nommer la responsable camping, Mme Valérie Pichot, ou le directeur général de la Ville, en tant que représentants pour le Camping Sainte-Véronique pour effectuer le suivi de toute demande ou de tout dossier se rapportant au Camping Sainte-Véronique, et ce, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

#### **ADOPTÉE**

391/06-09-16

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL AU PARC DE LA GARE – ENGAGEMENT FINANCIER DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge a obtenu une aide financière de la part du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle pour le projet d'aménagement d'un parc multigénérationnel au parc de la Gare;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge doit contribuer à 50 % du coût du projet déposé au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soit 110 396,99 \$ dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase III;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Rivière-Rouge recevra un montant de 31 147 \$ du CLD de la MRC d'Antoine-Labelle et qu'il a été décrit dans les coûts et financement du projet déposé dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et que la participation de la Ville représente un montant de 21 000 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge s'engage de payer sa part des coûts admissibles (50 %) pour respecter l'autorisation de principe accordée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soit un montant de 55 198,50 \$ approprié du fonds de parcs et terrains de jeux.

Que la Ville de Rivière-Rouge participe pour un montant de 21 000 \$ sous forme de main-d'œuvre à même le budget de la Ville, le tout pour respecter la convention d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière du Centre local de développement (CLD) de la MRC d'Antoine-Labelle.

Que la Ville de Rivière-Rouge désigne M. Patrick Cyr, responsable des loisirs par intérim, ou M. Hervé Rivet, directeur général, comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

392/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES PHASE III – MODIFICATION À LA RÉOLUTION NUMÉRO 281/06-07-15**

**CONSIDÉRANT** que, par la résolution numéro 281/06-07-15 adoptée à la séance ordinaire du 6 juillet 2015, la Ville de Rivière-Rouge a autorisé la présentation du projet « Un parc multigénération au parc de la Gare – secteur L'Annonciation » au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives - phase III;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de modifier ladite résolution pour modifier les personnes autorisées à agir au nom de la Ville;

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini  
Et résolu à l'unanimité :

Que la résolution numéro 281/06-07-15, adoptée à la séance ordinaire du 6 juillet 2015, soit modifiée en remplaçant le paragraphe suivant :

« Que la Ville de Rivière-Rouge désigne Mme Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. »

par le paragraphe suivant :

« Que la Ville de Rivière-Rouge désigne M. Patrick Cyr, responsable des loisirs par intérim, ou le directeur général de la Ville, comme personnes autorisées à agir au nom de la Ville et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus. ».

**ADOPTÉE**

### **DIVERS**

393/06-09-16

### **APPUI À L'ORGANISME « LES PRÉCAMBRIENS » – PROJET « DE LA ROUGE À LA ROUGE » PRÉSENTÉ À LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

Il est proposé par le conseiller André Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal entérine l'appui de la Ville de Rivière-Rouge accordé à l'organisme « Les Précambriens », par la lettre signée par la mairesse en date du 25 août 2016, concernant leur projet « de la Rouge à la Rouge » présenté à la MRC d'Antoine-Labelle, tel projet consistant à réaliser une exposition itinérante, en collaboration avec les franco-manitobains, sur l'histoire des colonies de la rivière Rouge au temps du curé Labelle et de Louis-Riel au XIX<sup>e</sup> siècle.

**ADOPTÉE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution  
ou annotation

394/06-09-16

## Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2016

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget  
Et résolu à l'unanimité :

Que la présente séance soit ajournée au 19 septembre 2016 à 16 h 30. Il est  
21 h 12.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Lise Cadieux  
Greffière adjointe

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Déborah Bélanger, mairesse